

# DÉCISIONS

## DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN

du 20 janvier 2010

portant élection du Médiateur européen

(2010/86/UE, Euratom)

LE PARLEMENT EUROPÉEN,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 24, troisième alinéa, et son article 228,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu sa décision 94/262/CECA, CE, Euratom du 9 mars 1994 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur <sup>(1)</sup>,

vu l'article 204 de son règlement,

vu l'appel à candidatures <sup>(2)</sup>,

vu le vote intervenu au cours de la séance du 20 janvier 2010,

DÉCIDE:

d'élire M. Nikiforos DIAMANDOUROS à la fonction de Médiateur européen.

Fait à Strasbourg, le 20 janvier 2010.

*Par le Parlement européen*

*Le président*

J. BUZEK

<sup>(1)</sup> JO L 113 du 4.5.1994, p. 15.

<sup>(2)</sup> JO C 216 du 10.9.2009, p. 7.